

Renseignements supplémentaires exigés pour un contrat de rente acheté avec les fonds d'un régime de pension agréé (RPA).

Les renseignements supplémentaires suivants doivent être passés en revue et le présent formulaire doit être signé par le titulaire potentiel si les fonds utilisés pour l'acquisition d'un contrat de rente proviennent d'un régime de pension. Ils font partie de la Proposition de contrat de rente (la « proposition de contrat »).

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS :

Afin d'être avantageuse sur le plan fiscal, une rente achetée avec des fonds provenant directement d'un régime de pension doit fournir une rente qui ne diffère pas sensiblement des prestations prévues par le régime de pension. L'article 147.4 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) exige que les prestations et les caractéristiques d'une rente acquise (par exemple, le montant des prestations, l'indexation, les prestations de raccordement et les droits des époux) ne diffèrent pas sensiblement de ceux prévus par le régime de pension pour que l'achat de la rente soit traitée comme un événement non imposable. S'il est déterminé que les droits prévus par la rente sont sensiblement différents de ceux du régime de pension, le titulaire de la rente pourrait être assujéti à l'impôt sur le revenu sur la totalité du coût d'acquisition de la prime unique de la rente au cours de l'année d'acquisition. Les répercussions fiscales seraient importantes. Veuillez prendre note que l'acquisition d'une rente ne peut pas être annulée. De nombreuses autres options de règlement des droits à des prestations prévues par un régime de pension s'offrent aux titulaires potentiels en vertu des lois applicables en matière de régimes de retraite.

Avant de conclure la présente proposition de contrat et l'acquisition d'une rente, BMO Assurance recommande fortement aux titulaires potentiels de consulter un fiscaliste indépendant à cet égard. BMO Assurance exige que le titulaire potentiel dégage BMO Assurance et les autres parties qui interviennent dans l'acquisition de la rente de toute responsabilité pouvant découler des répercussions fiscales potentielles d'une telle acquisition.

AFIN DE CONCLURE LA PRÉSENTE PROPOSITION DE CONTRAT, LE TITULAIRE POTENTIEL DOIT REMPLIR CE QUI SUIT :

Je comprends les incidences fiscales liées à l'acquisition d'une rente qui comporte des droits sensiblement différents de ceux prévus par mon régime de pension agréé. Je comprends et j'accepte ce risque et je confirme que je souhaite conclure la présente proposition de contrat et acheter une rente tel qu'il est indiqué à la partie 10 des présentes. Je confirme avoir eu la possibilité d'obtenir un avis fiscal et juridique indépendant relativement à l'acquisition d'une rente et des modalités de la présente renonciation, et je confirme avoir obtenu un tel avis ou renoncé à mon droit d'obtenir un tel avis. Je consens par les présentes à ne présenter aucune réclamation et à n'entamer aucune autre procédure contre BMO Assurance et toutes ses sociétés affiliées et leurs dirigeants, administrateurs, employés, représentants et mandataires respectifs (les « Renonciataires ») et je décharge entièrement chaque Renonciataire de toute responsabilité ou réclamation à l'égard des dommages-intérêts, indemnités, coûts, intérêts ou pertes de tout type ou de toute nature résultant de quelque manière que ce soit des répercussions fiscales de l'acquisition de la rente dont il est question dans les présentes.

Date de signature (jj/mmm/aaaa): _____

Signature du titulaire potentiel : _____

BMO Assurance n'émettra aucune rente qui utilise un transfert direct de fonds d'un régime de pension, sauf si ce formulaire est signé par le titulaire potentiel.